



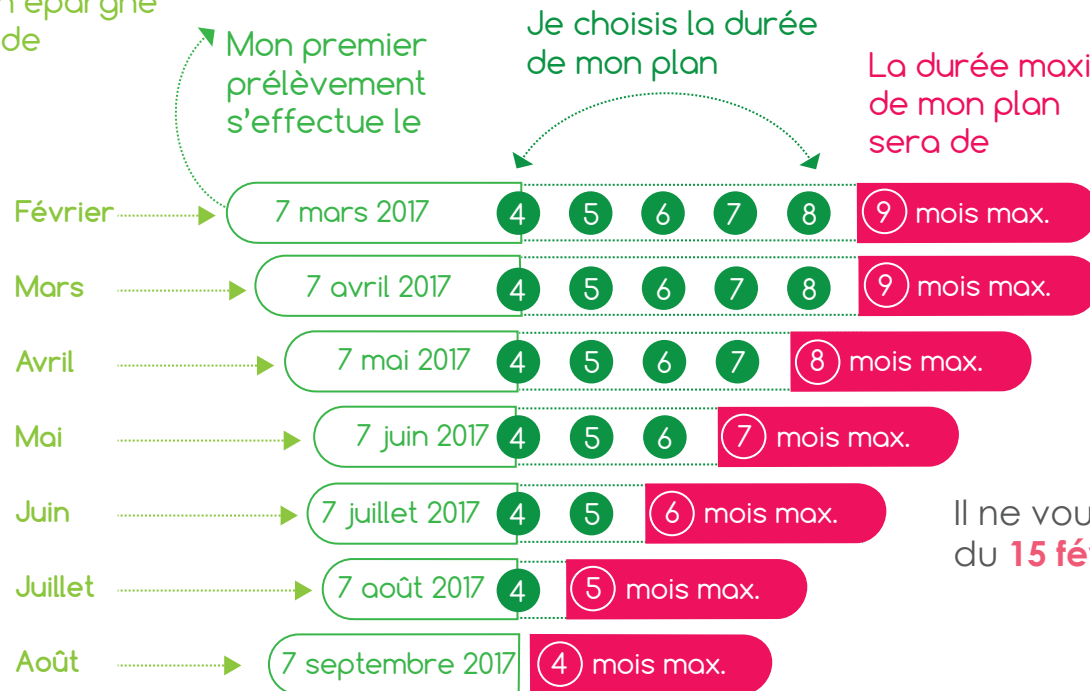
Prestation Chèques-Vacances 2017

Cher retraité,

En 2017, le CCUES/votre CE-Retraité(s) renouvelle la prestation d'épargne Chèques-Vacances (CV) qui associe épargne personnelle et aide du CCUES/votre CE-Retraité(s).

Les plans d'épargne 2017 pourront être souscrits **du 15 février au 23 août 2017 inclus**. Le premier prélèvement peut s'effectuer à partir du 7 mars 2017.

Je souscris à un plan épargne au mois de



Pour bénéficier de cette prestation, **votre Quotient Familial 2017 doit être validé** et vous devrez adresser le formulaire ci-joint dûment rempli à l'adresse suivante :

CNT Solution Epargne Vacances
TSA 57401
76934 ROUEN CEDEX 9

Votre dossier doit être réceptionné avant le 23 du mois en cours pour que le prélèvement soit pris en compte à M+1. À réception de votre dossier, un accusé de réception postal vous sera adressé.

Il ne vous reste plus qu'à faire votre demande à compter du **15 février** pour profiter de vos Chèques-Vacances !

Le CCUES/votre CE-Retraité(s)